



Syndicat professionnel reconnu représentatif
par le Ministère des Solidarités et de la Santé



François THIMJO, Professeur Agrégé
Premier Vice-Président de la Chambre Nationale des Ostéopathes

Le 15 Avril 2020

LE MINISTRE DE LA SANTE ECRIT A LA CNO

En date du 3 avril dernier, le ministre de la santé et des solidarités, M. Olivier VERAN, répond par courrier personnel et signé de sa main à un courrier de notre Président, Fernand-Paul BERTHENET, envoyé le 13 février au sujet de la situation des ostéopathes en ces temps d'épidémie.

C'est, à notre connaissance, la première fois qu'au plus haut niveau, un texte évoque les contours et les limites de notre rôle et de notre activité professionnelle depuis le début des mesures de confinement.

Ainsi ce courrier revêt un caractère exceptionnel : il est rare que le ministre de la santé s'engage personnellement en signant de manière manuscrite un ensemble de recommandations envers l'ensemble d'une profession.

Nous nous réjouissons bien sûr que c'est à la Chambre Nationale des Ostéopathes que le ministre a choisi de communiquer directement. Le ministre renoue ainsi avec les usages, c'est à dire emprunter la voie institutionnelle, les organisations représentatives de la profession, qui sont les interlocuteurs naturels des pouvoirs publics dans notre pays, mais bien entendu c'est à l'ensemble de la profession que s'adresse ce courrier, et c'est pourquoi nous le partageons dès aujourd'hui afin que tous, en concertation si possible, puissions pour les mois à venir adopter un cadre clair dans nos activités.

Nous devons donc garder une prudence nécessaire vis à vis d'une éventuelle réouverture de nos cabinets, en attendant des précisions officielles nécessaires.

Mais nul doute que la Chambre saura s'appuyer sur cet élément majeur dans les années à venir afin de parvenir enfin au statut que la profession mérite.

Bon courage à toutes et tous